

MATOT - מטות & MASSEI - מסעי

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée : 19h07 • Sortie : 20h29 PARIS-IDF: 21h35 • 22h56 Marseille 21h01 • 22h12
Tel-Aviv 19h29 • 20h32 Miami 19h57 • 20h54 Palerme 20h13 • 21h18

Résumé des points principaux de nos Parachiotés :

Dans la paracha de Matot, Mochè transmet aux chefs des tribus les lois sur l'annulation des vœux. La guerre est déclarée à Midiane, alliés de Moav, du fait de son implication dans la chute morale que le peuple d'Israël a connu à Chittim, et les enfants d'Israël conquièrent leurs terres. La paracha nous donne un compte rendu détaillé de la manière dont le butin de cette guerre fut partagé entre le peuple, les soldats qui ont combattu, les Lévites, et le Grand Prêtre. Constatant que ces terres, situées de l'autre côté du Jourdain (à l'est du Jourdain), sont fertiles et conviennent à leurs nombreux troupeaux, les tribus de Réouven et Gad (suivies plus tard par la moitié de la tribu Ménaché) demandent à en hériter plutôt que de leur part en terre promise. Mochè est d'abord irrité par cette demande, craignant qu'elle ne décourage le peuple, comme l'ont fait les explorateurs 40 ans auparavant. Il accepte finalement à la condition que les hommes de ces tribus se joignent à la conquête des terres à l'ouest du Jourdain avant de rejoindre leurs familles préalablement installées.

La section de Massei commence par la liste des 42 étapes qui ont jalonné le voyage du peuple d'Israël, depuis la sortie d'Égypte jusqu'aux plaines de Moav, à la frontière de la terre de Canaan. Les frontières de la Terre Promise sont décrites et des villes de refuge sont désignées où devra s'exiler celui qui a tué par inadvertance. Les filles de Tsélof'had, qui se sont vu accorder l'héritage de leur père en l'absence de fils, se marient avec des hommes de leur tribu de sorte que l'héritage, qui suit la famille du père, ne soit pas perdu pour leur tribu d'origine.

Ce Chabat בעז"ה nous **terminons le quatrième livre** (Bamidbar) et nous **commençons** à partir du Chabat après-midi la lecture **du cinquième livre** (Devarim) de notre sainte Torah. Chabat 'Hazak, du nom de l'expression souhaitée à l'assemblée à l'achèvement d'un des 5 livres de la Torah, est un temps propice pour se renforcer dans la Torah !
"Hodou l'Hachem Ki Tov, Ki léolam Hassdo" ! Merci Hachem de nous avoir permis de finir les 4 premiers livres de la Torah !

CHABAT MEVAREH'IM

Ce Chabat בעז"ה nous bénirons le mois de Av :

ROCH H'ODECH MÉNAH'EM AV : Mardi 14 au soir et Mercredi 15 Juillet 2026

« Nous avons tendance à penser que le plus haut niveau de messirout néfesh consiste à se jeter dans une fournaise ardente pour Hachem.

Cependant, en réalité, il existe un niveau encore plus élevé : essayer de nous rendre joyeux.

Parfois, il faut plus de courage pour sortir de la tristesse et nous amener à un état de joie que pour aller combattre en première ligne d'une bataille.

C'est la plus grande chose que nous puissions faire pour Hachem dans ce monde !

(Rabbi Nathan de Breslev - Likouté Halakhot - Hachkamat HaBoker I)

« Furent livrés, parmi les milliers d'Israël, mille par tribu,... » (Matot 31,5)

Hachem dit à Moché de venger les Bnéis Israel des Midyanim qui les ont fait fauté, après quoi il mourra et rejoindra ses pères. Moché choisit un petit corps d'armée composé de 12000 hommes n'ayant pas fauté avec les Moabites : 1000 tsadikim par tribu. En apprenant que Moché mourra après la guerre, les soldats refusent d'y participer, craignant d'ainsi hâter sa mort. Hachem dit alors à Moché de tirer les soldats au sort, et ceux qui sont désignés par sort divin se rendent au combat à contre cœur pour accomplir la volonté divine (ils remporteront une victoire miraculeuse, et rentreront tous sains et saufs).

Rachi explique que la forme passive utilisée par le verset ("furent livrés") vient faire l'éloge des bergers d'Israël et montre combien ils sont aimés du peuple : A Réfidim (Chémot 17,4) les Bneis Israël se plainquirent à Moché qu'il n'y avait pas d'eau et Moché dit à leurs sujets « Encore un peu ils me lapideront. » Mais en apprenant que son décès dépendait de la guerre contre Midyan, ils n'ont pas voulu y aller sans avoir été enrôlés à contre-gré.

Ce commentaire de Rachi n'est pas facile, et le 'Hatam Sofer s'étonne : Pourquoi Rachi parle-t-il de faire "l'éloge des bergers d'Israël" alors qu'il semble plutôt faire celle des Bneis Israël ?

Et puis est-ce vraiment flatteur pour ces derniers d'avoir voulu lapider Moché ?

Le 'Hatam Sofer de répondre en citant l'enseignement de la guémara (Kétouvet 105b) :

« Lorsqu'un érudit en Torah (talmid 'hakham) est aimé de sa ville, ce n'est pas en vertu de sa grandeur ou de son niveau, mais c'est parce qu'il ne les réprimande pas pour les méfaits. »

Autrement dit, pour un chef spirituel, faire l'unanimité est le signe d'un manque d'admonition de sa part.

Ainsi, aussi longtemps que Moché sermonnait les enfants d'Israël, ceux-ci ne le prenaient guère en pitié. Mais quand ils surent proche le moment de sa mort, ils se remirent alors en question et comprirent qu'en réalité il ne les avait admonestés et réprimandés que pour leur seul bien.

A présent le commentaire de Rachi est plus 'lisible', "(ils) furent livrés" : « pour te dresser l'éloge des bergers d'Israël » : De son vivant, Moché n'a jamais hésité à admonester ses ouailles : il s'est comporté en véritable dirigeant, et c'est pourquoi avant qu'il ne disparaisse il leur fut aussi cher. (Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« Tout ce qui se produit dans le monde, jusqu'au moindre détail, vient du Créateur.

Il n'y a donc jamais lieu de se demander si cela s'est produit selon Sa volonté. »

(Le Baal Chem Tov - 'Hemda Guénouza)

« Celles-là (sont) les étapes des fils d'Israël, qui sont sortis du pays d'Égypte,... »
(Massé 33,1)

Le saint Baal Chem Tov explique que de la même façon que nos ancêtres firent 42 étapes dans le désert, l'homme passera par 42 étapes dans sa vie. Comprendra-t-il chacune d'entre-elles ? Certainement pas.

Rav Simane Kalimiane enseigne : " Tout est la volonté de D.ieu, dans quelle école ira untel, quel sera son métier, qui sera sa femme, combien d'enfant il aura, s'il sera riche, où il habitera, etc... Alors où se situe le libre arbitre (le libre choix - בחירה חופשית) puisque tout ne va que selon la volonté divine ?

Le choix de l'homme est de voir ou de ne pas voir que tout est la volonté d'Hachem.

Le Talmud (Béra'hot 33b) enseigne « *Tout est dans les mains du Ciel, sauf la crainte du Ciel.* »

Le mot crainte (יראה) en hébreu est composé des mêmes lettres que le mot vision (ראיה).

Tout est dans les 'mains' d'Hachem, il reste à l'homme la possibilité de s'en apercevoir et de vivre cette réalité...."

« Celui qui soupçonne à tort son prochain d'une chose qu'il n'a pas commise doit le bénir. »

(Rabbi Eleazar, guémara Béra'hot 31b)

« Ils s'avancèrent vers lui, ils dirent : Des enclos (pour) menu bétail nous construirons pour notre bétail, ici, et des villes pour nos jeunes enfants. »

(Matot 32,16)

Les Tribus de Gad et de Réouven deviennent très riches lors de la guerre contre Midyan, ils acquièrent des troupeaux considérables (Bamidbar Rabba 22,8). Ayant de ce fait besoin de vastes pâturages, ils sollicitent l'autorisation de Moché pour s'établir sur la rive Est du Jourdain. Moché demande pourquoi leurs frères devraient-ils guerroyer et pas eux ? Il ajoute que s'ils s'établissent là sans participer à la conquête d'Erets Israël, leurs frères croiront qu'ils redoutent l'ennemi, se qui pourrait engendrer une 'deuxième' affaire des explorateurs entraînant 40 ans supplémentaires dans le désert pour les Juifs (midrach Hagadol). "Nous construirons ici des étables pour nos troupeaux et des villes pour nos enfants. Ensuite nous quitterons nos familles et nous rendrons en Erets Israël avec vous. Ce n'est qu'après la conquête et le peuplement complet des autres tribus que nous retournerons auprès de nos proches. N'ayant avec nous ni familles ni bagages, nous combattons au premier rang" répondent-ils.

Moché leurs reproche d'avoir mentionné la construction d'enclos pour leur bétail avant celle de villes pour leurs enfants : " Il semble que vous attachiez plus d'importance à vos biens matériels qu'à votre descendance" les réprimande-t-il.

Hachem fit en sorte que les richesses de Midyan tombent entre les mains des Juifs, qu'il avait destinés à en prendre possession. Mais les hommes des Tribus de Gad et de Réouven s'acharnèrent à amasser le plus de butin possible: ils s'étaient trop souciés de leurs biens matériels, aussi n'en virent-ils pas de bénédiction. Il est dit à leurs propos (Michlé 20:21): « Un héritage souillé dans sa source ne saurait être béni dans la suite. » Le Midrach (Bamidbar Rabba 22,8) dit que parce qu'elles choisirent de se séparer de leurs frères et de vivre loin du centre spirituel, ces tribus furent les premières à être envoyées en exil (Divrei HaYamim I 5:26).

A l'époque de Yehochoua ces tribus tinrent parole et marchèrent en tête de l'armée au combat. Ils restèrent éloignés de leurs familles pendant quatorze ans, jusqu'à ce que le pays soit partagé. Entrés en Erets Israël et comprenant combien ce pays était béni et fertile, ils s'écrièrent : "Il aurait été préférable pour nous de recevoir un petit territoire en Erets Israël que des terres deux fois plus étendues sur l'autre rive du Jourdain! Sur la rive Est, nous devons peiner et œuvrer pour récolter. Son sol est dépourvu de la fertilité d'Erets Israël" (Vayikra Rabba 4).

En prenant connaissance de cet 'incident', nous nous disons : « À quel point peut-on être stupide ? À quel point certaines valeurs peuvent-elles être déformées ? Comment quelqu'un peut-il faire passer le bien-être de son bétail avant le bien-être de ses enfants ? »

Mais ce n'est pas un incident isolé, une chose bizarre qui s'est produit il y a des milliers d'années. C'est malheureusement un phénomène quotidien. On se concentre sur les moyens de subsistance, sur le développement d'une entreprise, sur l'avancement professionnel, etc... et les enfants, la famille se perdent dans tout ça . C'est faire exactement la même erreur que les tribus de Gad et Reouven. Ces tribus ne rentrèrent chez elles qu'au bout de 14 années (cf Rachi 32:24). Leurs jeunes enfants laissés derrière eux, supposons qu'ils avaient 3 ou 4 ans, quel âge avaient-ils lorsque leurs pères sont rentrés à la maison ? Adolescents, pratiquement adultes ! Le Midrach dit que les pères furent choqués de découvrir que leurs fils avaient les cheveux longs, à l'image de leurs voisins païens. C'est malheureusement ce qui se passe lorsque les parents donnent la priorité à leur richesse sur leurs enfants, ils les découvrent 'soudain'.

Le Ketav Sofer soulève que Moché les engagea à tenir parole (32,24 « ce qui sort de votre bouche, vous le ferez ») lorsqu'ils prirent l'engagement de partir en Israël avec le reste du peuple après avoir installé leurs familles et leurs biens. Et le Ketav Sofer de dire que c'était nécessaire, car Moché savait à qui il avait affaire. Comment faire confiance à celui qui en arrive à penser protéger son argent avant de protéger sa famille ? Par conséquent, Moché a dû les exhorter à tenir parole. Rabbi Tzadok HaCohen explique que le désir d'argent est plus grand que tout autre impulsion matériel, car c'est le seul qui est insatiable. Il y a une limite à la quantité qu'une personne peut manger, au nombre de fois où elle peut commettre l'adultère, mais il n'y a pas de limite à la quantité d'argent qu'elle peut accumuler jusqu'à son dernier jour. La quête de richesse peut devenir plus obsessionnelle que toute autre quête. Et trop souvent ce sont les enfants, la famille et la construction de couple qui en sont le prix.

Rachi sur notre verset rapporte que Moché leur a dit : " Vous n'auriez pas dû agir ainsi ! Faites de l'essentiel ce qui est essentiel et de l'accessoire ce qui est accessoire !" »

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°566 Claude Eliahou Benichou)

« Quiconque prie à Jérusalem, c'est comme s'il priait devant le Trône de la Gloire, car c'est là que se trouve la porte du ciel, et elle est ouverte pour écouter les prières. »

(Pirké déRabbi Eliezer 35)

les Trois Semaines du 17 Tamouz au 9 Av : "ben hamétsarim"

Les Trois Semaines sont une période annuelle marquant le deuil de la destruction du Saint Temple de Jérusalem, et le début de l'exil dans lequel nous nous trouvons encore.

Le 17 Tamouz marque le jour où la muraille de Jérusalem fut éventrée par les Romains, trois semaines plus tard (le 9 Av) le deuxième Beth Hamikdash fut détruit. C'est également le 9 Av que le premier Temple fut incendié.

La Guemara (Yoma 9b) indique que le premier Beth Hamikdash fut détruit à cause des péchés de meurtre, de relations immorales et d'idolâtrie, tandis que le second Temple fut détruit à cause d'une haine injustifiée (sinat 'hinam). Étonnamment, le Yeroushalmi (Yoma 4b) ajoute que la source de cette haine était leur amour de l'argent, qui les amenait à la jalousie et à une haine injuste les uns envers les autres. Cependant, la Guemara ailleurs (Nedarim 81a) attribue la destruction du bet Hamikdash à leur omission de prononcer une bénédiction avant l'étude de la Torah, indiquant qu'ils n'accordaient pas à l'étude de la Torah sa juste valeur et ne la considéraient pas comme digne d'une bénédiction.

Rav Elimelech Reznik résout l'apparente contradiction des avis de la Guemara en citant le Kli Yakar qui écrit (Berechit 32:25) que la Torah et l'argent sont rivaux, et qu'il est impossible de les aimer véritablement tous les deux, car lorsque les sentiments d'une personne pour l'un augmentent, son intérêt pour l'autre diminue d'autant. Le Yeroushalmi nous apprend que les Juifs de l'époque du Hourban (la destruction) étaient attirés par la recherche de l'argent, et ce matérialisme les a conduits à reléguer la Torah à un rôle moins important dans leur vie, au point qu'ils ne la considéraient plus comme méritant une bénédiction.

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°566 Claude Eliahou Benichou)

« Protégez votre temps comme vous le feriez de votre vie, car c'est bien de cela qu'il s'agit. »

(Rabbi Yossef Its'hak-Le Rabbi Rayats)

Règles de Roch H'odech Av jusqu'au 10 Av (Jeudi 23 Juillet 2026):

Même si quelques règles de deuil sont déjà en vigueur pendant la période des 3 semaines entre le 17 Tamouz et le 9 Av, dès le début du mois de Av des règles supplémentaires entrent en vigueur jusqu'au 10 Av, puisque c'est le mois dans lequel est survenue la destruction des 2 Temples de Jérusalem à 2 époques différentes.

Le mois de Av s'appelle aussi « Menahem Av », depuis le retour de Babel, puisque nous espérons voir la consolation de tous les malheurs accumulés en ce mois.

Les initiales de ce mois font allusion aux deux empires qui ont détruit notre temple :

-Le aleph du mot Av fait allusion à l'empire d'Edom (אדום), l'empire romain.

-Le beth du mot Av fait allusion à Babel (בבל).

Le mois de Av, dont le signe du zodiaque est le lion, est le cinquième mois de l'année à compter du mois de Nissan et il comporte 30 jours.

Nos maîtres enseignent (Guémara Ta'anit, 26b): « Dès l'entrée du mois de Av, nous diminuons la Simh'a (la joie) ». Il s'agit ici de diminuer principalement la joie liée au mariage, puisque nous avons l'usage de ne pas célébrer de mariage durant ces jours. Ils nous enseignent également qu'un juif ayant un litige avec un non-juif, doit éviter de passer en justice pendant ces jours-là, et doit s'efforcer de reporter le procès après le 10 Av, car le destin (Mazal) d'Israël ne leur est pas favorable.

Depuis Roch H'odech Av, nous diminuons toutes formes d'achats liés à une réjouissance, comme des nouveaux meubles pour un futur couple, ou bien des bijoux en or ou en argent même pour soi-même, ou autre. De même, il est interdit de peindre ou passer à la chaux les murs de la maison en ces jours-ci, et l'on s'abstiendra également de procéder à l'embellissement d'un appartement car le résultat de ces activités procure de la joie.

Tout le peuple d'Israël a la tradition de ne consommer ni viande ni vin depuis Roch H'odech Av jusqu'au 10 Av inclus, excepté Chabat. De nombreuses personnes font l'erreur de croire que selon l'usage des Séfaradim on ne s'abstient de consommer la viande et le vin qu'à partir de « la semaine dans laquelle tombe le jeûne » (« Chavoua' Ché'hal Bo »). Il faut donc attirer leur attention sur le fait qu'il n'en est rien, et que l'on s'en abstient **dès Roch 'Hodech Av**.

Pendant la semaine où tombe le jeûne (« Chavoua' Ché'hal Bo », par exemple lorsque le 9 Av tombe un Jeudi comme cette année, la semaine débute dès le samedi-soir précédant), d'autres usages de deuil sont en vigueur, parmi lesquels l'interdiction de se laver le corps à l'eau chaude (mais il est permis de se laver à l'eau froide), ainsi que l'interdiction de laver le linge ou bien de porter du linge propre.

On ne consomme pas de viande depuis Roch H'odech Av jusqu'au 10 Av, que ce soit de la viande de bétail ou de volaille. Il est également interdit de consommer un plat dans lequel on a cuit de la viande même si on a retiré le morceau de viande, car le plat reste imprégné par son goût. Il est permis de consommer du poisson.

La tradition des Séfaradim est de consommer de la viande et du vin le jour de Roch H'odech Av, mais les Achkenazim ont pour tradition de s'en abstenir.

Par contre concernant la consommation de viande et de vin le jour du 10 Av, les Séfaradim s'en abstiennent toute la journée du 10 Av, tandis que les Achkenazim en consomment après la moitié de la journée du 10 Av.

Pendant les Chabatot ayant lieu entre Roch H'odech Av et le 10 Av, nous mangeons de la viande sans aucune restriction. Il est même permis de goûter les plats de viande, la veille de Chabat, afin de vérifier s'ils sont suffisamment assaisonnés.

Un malade, même sans gravité, a le droit de consommer de la viande pendant cette période, et il en est de même pour une accouchée depuis moins de 30 jours. Une femme qui allaite, dont l'enfant est faible, et dont la privation de viande pendant cette période risque d'engendrer des conséquences négatives sur la santé de l'enfant, pourra consommer de la viande. Il en est de même pour une femme enceinte qui souffre beaucoup de sa grossesse. Mais celui qui, en bonne santé, consomme de la viande, sa faute sera trop lourde à porter et son châtement est très grave.

MARAN tranche dans le Choul'han 'Arou'h (chap.551-10) qu'il est permis de boire le vin de la Havdala durant cette période, et tel est l'usage chez les Séfaradim. Mais les Achkénazim ont l'usage de s'imposer la rigueur sur ce point, conformément à l'opinion du RAMA, et ils font donc goûter le vin à un enfant.

(Source adaptation halachayomit.co.il)

« La tolérance est la source de nobles qualités, le chemin vers la paix de l'esprit.

Il est écrit (Tehillim 118,20) "Voici la porte d'Hachem, et les tsaddikim y entreront" : ceux qui ont acquis la précieuse vertu de la tolérance franchiront cette porte sainte et s'approcheront d'Hachem lui-même.

(Rav Sim'ha Zissel Broide de Kelm)

Effort= Résultat

Au cours d'une entrevue que lui accordait le Rabbi de Loubavitch, un homme venu prendre conseil lui expliqua que son épouse n'était pas prête à suivre la voie de la Torah et des Mitsvot. Le Rabbi lui répondit:

- « Elle pense, vraisemblablement, que le Saint béni soit-Il est auprès d'elle, non pas auprès de vous. »

- « Comment son épouse pourrait-elle avoir une telle pensée, elle qui ne respectait même pas la Torah et les Mitsvot, alors que lui-même était pratiquant ? » s'insurgea l'homme.

- « Elle se dit sûrement que vous pratiquez les Mitsvot uniquement dans le but de provoquer sa colère. C'est pour cette raison qu'elle ne veut pas recevoir la Présence de D.ieu de cette façon » dit le Rabbi.

L'homme demanda alors au Rabbi comment il pouvait montrer à sa femme qu'une telle conception était erronée, qu'il mettait en pratique la Torah et les Mitsvot seulement parce qu'il était un Juif !

- « Choisissez une Mitsva que vous accomplirez de la meilleure façon possible pendant toute une année, une Mitsva pour laquelle votre épouse devra convenir que vous la respectez uniquement parce qu'elle est la Volonté de D.ieu. Dès lors, elle vous suivra et elle se rapprochera également » répondit le Rabbi.

- « Quelle est la Mitsva qui correspond à cette définition ? » interrogea l'homme aussitôt.

- « La Mitsva d'honorer son épouse plus que sa propre personne » répondit le Rabbi.

CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier ; la guérison est proche", **שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא**)
L'enfant Aharon ben Esther, Tsvi Arié ben Sarah, Tsion ben Linda Leivana, Refael Chimône Aïzik ben Aliza Léa, Yonatan Adi ben Haya Rahel, Dan ben Aline, Mordeh'ai ben Esther, Adiel ben Odalya, Stéphane Itsh'ak ben Rivka, Gérard fradji ben Louna, Haim Ben Perla, Mordehai ben Nitsa, Itsh'ak Rafael ben Martine Nouna, Grabriel ben Solika, Itsh'ak ben H'anina, Laurent Yossef ben Rah'el, Gilles Yossef ben Arlette, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Janneot Yaakov ben Gracia, Meyer Ben H'anna, Rav Gabriel Haïm Beckouche ben Mercedes Sarah, Jonathan ben esther, David Aaron ben Sarah, Yossef Itsh'ak ben Eliane Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méïr ben Tikva, Benoit Yossef ben Esther, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Mochè ben Ida Assous, Yéhouda ben Méchounai véYossef, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feïgel, inon Chalom ben Sarah, Philippe Nissim ben Hanna Claudine, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méïtal, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, Koh'ava bat H'aminké, Karine bat Esther, Laurence Dvorah bat Rina, Haguit Rivka bat Renée Cécilia, Aline Émilie bat Giselle Esther, Sarah Rosine bat Margoucha, Ella Myriam bat Naomie Simha, Malkela (Malka) ben Esther, Asher Tzvi ben Rivka Perel, Shlomo ben Rivka Perel, Simcha Bunim ben Rivka Perel, Rivka Perel bat Malka, Margalit Ifra bat Virginie Henriette Shilat Esther, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Sachya Rah'el H'aya

bat Yael, Maïh'a Simh'a bat Myriam, Mazal Tov bat Rah'el, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Hadassa bat Esther, Esther bat H'anna, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaïssa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**

Pour la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : **אמן !**

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de : Rav Dan Yehouda ben Eliahou (5 Av 5785), Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), Rosa bat Messouka (11 Tevet 5786), David H'aï ben Rivka (12 Tevet 5786), Mimoun Edmond ben Yaakov véMarie (2 Chevat 5786), David ben Rahel (14 Chevat), Myriam bat Narguis (5 Adar 5786), Yaffa bat Dada (7 Eloul 5785), Yaakov ben Frih'a (5 Tichri 5785), Réfael Foar ben Toufh'a (26 Adar 5786), Ilda H'aya Bélara bat Gaston et Eliane (15 Iyar 5786), Yonathan Yaakov Haïm ben Dévorah (18 Iyar 5786), Yéhouda ben Yossef (4 Sivane 5786), Talya Haya Ruth bat Sarah (8 Sivane 5786), Andrée Esther Tita bat H'aïm vé Emma (13 Sivane 5786), Yossef Léon ben Sultana (22 Sivane 5786), Yossef ben Rahamime (22 Sivane 5786), H'aya Léa bat Esther (2 Tamouz 5786), H'édva bat Agnès (13 Tamouz 5786), Rav Ron Moché ben Aviva (14 Tamouz 5786) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**